

eCH-0054 – Méthode de gestion de projet HERMES

Nom	Méthode de gestion de projet HERMES
Numéro eCH	eCH-0054
Catégorie	Norme
Degré de maturité	Déployé
Version	3.1.1
Statut	Approuvé
Date de décision	2026-03-11
Date de publication	2026-01-05
Remplace la version	3.1.0 – Minor Change
Conditions préalables	---
Annexes	---
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Groupe spécialisé	HERMES
Éditeur / distribution	Association eCH, Affolternstrasse 52, 8050 Zurich T 044 388 74 64 / info@ech.ch / www.ech.ch

Condensé

La méthode de gestion de projet HERMES a été adaptée aux besoins actuels dans l'environnement de projet. La version 3.1.1 optimise la version 3.1.0, corrections de formulation, précisions et adaptations dues à de nouveaux modèles.

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Statut	3
1.2	Aperçu	3
1.3	Champ d'application.....	3
1.4	Avantages	3
1.5	Priorités	4
2	Le manuel de référence : un élément normatif.....	5
3	Sécurité	5
4	Exclusion de responsabilité – droits de tiers	6
5	Droits d'auteur.....	6
	Annexe A – Références & bibliographie	7
	Annexe B – Collaboration & vérification.....	7
	Annexe C – Abréviations et glossaire.....	7
	Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	7

Remarque

La formulation employée dans le présent document pour désigner les personnes est neutre en termes de genre. Elle repose sur le [guide](#) de la Chancellerie fédérale. On recourt, selon la situation, à des doublets intégraux (citoyens et citoyennes), à des formes abstraites en termes de genre (personne assurée), à des formes neutres du point de vue du genre (les assurés) ou à des périphrases dépourvues de référence à la personne. L'utilisation du masculin générique (citoyens) n'est plus admise. Les formes intégrales sont employées dans les textes continus, autrement dit les textes constitués de phrases rédigées. Les formes abrégées sont acceptées dans les passages de texte concis, les tableaux par exemple. On utilise alors la forme courte avec barre oblique, toutefois sans tiret (réfèrent/e). Les points médians et autres caractères similaires sont proscrits.

1 Introduction

1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité des experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.2 Aperçu

La méthode de gestion de projet HERMES est applicable au développement de produits, de prestations, de systèmes informatiques, de services et d'organisations. Il s'agit d'une norme de l'association eCH ouverte à toutes les parties intéressées, en Suisse et à l'étranger. L'administration fédérale et de nombreux cantons et villes l'utilisent déjà, tout comme divers établissements d'enseignement et des entreprises privées.

1.3 Champ d'application

La méthode de gestion de projet HERMES permet d'exécuter des projets et des programmes dans le domaine des produits et des prestations, de l'informatique, des services et de l'organisation. HERMES offre une assistance de qualité pour les projets de tous les échelons administratifs aux trois niveaux de l'état et pour les projets de l'économie privée.

1.4 Avantages

La méthode

- aide à la réalisation des stratégies et des objectifs de l'organisation permanente
- tient compte des intérêts de toutes les parties intéressées
- permet une gestion consciente des risques
- permet de gérer le développement au choix selon l'approche classique ou agile
- assure une utilisation des ressources efficace et durable
- définit clairement les responsabilités attribuées aux rôles de pilotage, de conduite et d'exécution
- garantit la transparence et la traçabilité lors de l'exécution du projet
- assure la qualité en ce qui concerne les résultats de projet et le respect des normes et des règles
- propose, dans l'annexe du manuel de référence, une gestion de programme intégrée

1.5 Priorités

Méthode

La méthode de gestion de projet HERMES est une solution globale, qui répond aux multiples besoins d'une organisation de projet moderne et de l'organisation permanente. Elle propose les éléments ci-après.

Manuel de référence

- Il définit et décrit la méthode. Il est disponible en version PDF et en ligne.
- Il sert de référence pour la formation et la certification.
- Il peut être utilisé pour l'apprentissage autonome.

HERMES Online

- Les scénarios constituent la base de la mise au point de la solution.
- L'utilisation est rapide grâce aux modèles de document et aux listes de contrôle.
- Les scénarios défini par l'utilisateur couvrent les particularités des structures organisationnelles.
- Des outils sont mis à disposition.

Sécurité

- La méthode comprend les activités nécessaires pour assurer la sécurité des informations et la protection des données (SIPD) pendant le projet.

Formation et certification

- Des cours de découverte et d'application de la méthode sont proposés (uniquement le volet consacré à la gestion de projet, sans la gestion de programme).
- Des cours d'approfondissement spécifique aident à se professionnaliser.
- Des certificats délivrés par un organisme indépendant attestent les connaissances et capacités à appliquer la méthode (uniquement le volet consacré à la gestion de projet, sans la gestion de programme).

Échange d'expériences

- Des manifestations permettent les échanges et le réseautage.
- Des newsletters informent sur les nouveautés et les expériences faites.
- Les utilisateurs font part de leurs expériences et expriment leurs souhaits pour le développement ultérieur.

Normalisation

- L'association eCH normalise les développements auxquels les utilisateurs participent.
- Les utilisateurs sont représentés dans le groupe spécialisé eCH HERMES.
- Le groupe crée le cadre qui permet aux différents utilisateurs de la méthode de travailler ensemble avec HERMES.

2 Le manuel de référence : un élément normatif

La méthode décrite dans la norme a une valeur normative. Elle règle la procédure à suivre lors de la réalisation de projets.

L'organisation permanente peut prévoir des écarts organisationnels ou techniques lorsque les circonstances le justifient. Les circonstances en question sont alors documentées et accessibles à toutes les parties impliquées. Les écarts définis ne remettent toutefois pas en cause la valeur normative du manuel.

Les formations et les certifications reposent sur le manuel de référence sans aucun écart.

3 Sécurité

Lors de la mise en oeuvre, les bases légales pertinentes doivent être respectées.

4 Exclusion de responsabilité – droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par une utilisatrice ou un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisatrice ou utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisatrice ou l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

5 Droits d'auteur

Quiconque élabore des normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Elle ou il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention du détenteur/de la détentrice des droits d'auteur ou de l'organisation **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement sous forme numérique.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

Version/édition	Gestion de projet HERMES version 2022 / 3e édition Version PDF
Version en ligne	www.hermes.admin.ch

Annexe B – Collaboration & vérification

ChF TNI	Responsable du développement et de la maintenance de la méthode HERMES
Experts HERMES	<ul style="list-style-type: none">• Auteur• Experts agiles en soutien• Experts de différentes disciplines
Groupe spécialisé eCH HERMES	<ul style="list-style-type: none">• Responsable de la vérification des révisions apportées à la norme par la ChF et contribution à son développement.• Vérification des compléments proposés par les utilisateurs (par ex. pratiques ayant fait leurs preuves, guides), mais qui ne font pas partie intégrante de la norme.• Révision générale d'HERMES• Pour plus de renseignements, voir le site : www.ech.ch.

Annexe C – Abréviations et glossaire

--

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Voir [ChangeLog](#) (disponible uniquement en allemand)